



---

# SYNDICAT DES EXPERTS EN DETECTION CANINE DE PUNAISES DE LIT

---

## CHARTRE des valeurs et de bonne conduite

### PREAMBULE

La profession d'Experts en détection canine de punaises de lit que nous représentons est, depuis quelques années, en plein développement.

Les membres de notre profession prennent une part prépondérante dans la lutte contre ce nuisible :

- Ø Ils ont un rôle d'expert pour constater les problématiques et organiser la lutte contre la punaise de lit sur le terrain, en utilisant certaines techniques, dont notamment le flair du chien, et la détection canine de punaise de lit.
- Ø Ils organisent et préconisent la lutte raisonnée.
- Ø Ils concourent à la mise en œuvre de méthodes de lutte plus efficaces et plus respectueuses pour la santé humaine et pour l'environnement.

Le SEDCPL est constitué pour offrir une expertise sur les problématiques de la lutte contre la punaise de lit pour des clients de tout type, et de tout secteur d'activité (particuliers, sociétés 3D de désinsectisation, hôtellerie, régies, bailleurs sociaux, foyers d'accueil, hôpitaux, cinémas et salles de spectacles...).

### Le SEDCPL a pour mission :

- Ø De fédérer les sociétés d'expertise en infestation de punaises de lits et de détection canine de punaises de lit.
- Ø De représenter la profession d'experts en problématique de punaises de lit et de détection canine de punaise de lit auprès des pouvoirs publics.
- Ø De proposer à ses membres des formations et des certifications, destinées à acquérir de la compétence, et à maintenir la qualité des méthodes de travail et la qualité au sein de l'entreprise.
- Ø De transmettre une information au public le plus large, sur la punaise de lit et les problématiques associés, et sur le métier d'expert en lutte contre la punaise de lit, et d'expert en détection canine de punaise de lit.



# SYNDICAT DES EXPERTS EN DETECTION CANINE DE PUNAISES DE LIT

## Les entreprises membres du SEDCPL s'engagent à :

- Ø Pratiquer leurs activités professionnelles en toute impartialité, intégrité et transparence.
- Ø Pratiquer leurs activités dans le respect de la réglementation.
- Ø Respecter une politique commerciale honnête, juste et vertueuse.
- Ø Conseiller et rapporter les informations à leurs clients de manière claire, précise et objective.
- Ø Respecter leurs confrères et la profession en ne dévalorisant pas leurs prestations auprès des clients et des partenaires, et du public en général.
- Ø Transmettre au syndicat les informations réelles et tout changement au sein de l'entreprise (nombre d'experts / conducteurs, nombre de chiens, nombre de dresseurs...)
- Ø Transmettre au syndicat toutes les informations concernant les chiens de travail : provenance, suivi vétérinaire, mise à la retraite et conditions de retrait et de vie, etc.
- Ø Assurer le bien-être et la sécurité des chiens détecteurs (soins vétérinaires, alimentation, sécurité lors des transports, sécurité au travail, bien être au travail, bien être hors du travail, bien être au moment de la retraite, etc.)

Je soussigné(e).....  
Représentant la société.....  
En qualité de .....

m'engage, en tant que membre du SEDCPL, à respecter et à faire respecter à chaque conducteur de chien de mon entreprise / société, l'ensemble des composantes de la charte du SEDCPL.

Fait à .....

Le .....

Signature / Cachet

### **LE BUREAU DU SEDCPL**

SEBASTIEN PIZZOCARO

AUDREY DEFENDI

SOPHIE HARENT

JONATHAN BUCKLEY